



Re négociation des minima : une nouvelle provocation de la Chambre Patronale !

L'accord minima du 15 mars 2022, prévoyait qu'en cas de réévaluation du SMIC, il y aurait une réouverture de négociation sur les minima de la Branche. Au 1^{er} mai, ce sont sept coefficients (130 à 190) qui se retrouvent à nouveau sous la barre du SMIC (1645,58 €). Il était donc important pour l'ensemble des Organisations Syndicales qu'une réévaluation intervienne rapidement, au regard du contexte économique actuel. Cette réunion s'est tenue le 12 mai.

Après différents échanges, la Chambre Patronale a refusé de prendre en considération, même partiellement, nos revendications. Sa dernière proposition unilatérale était de réévaluer le 1^{er} coefficient de 2,05 % portant ce coefficient 130 à 1680 € et 2,6 % sur la valeur du point faisant de cette dernière 6,72 € ; (pour information, l'impact sur la prime d'ancienneté d'un coefficient 130 avec 15 ans d'ancienneté : + 3,32 € brut mensuel !).

Il ne vous aura pas échappé qu'une telle proposition sera des plus néfaste sur la reconnaissance des classifications et des qualifications professionnelles puisqu'au final, **l'écart entre les 11 premiers coefficients sera misérablement que de 33,60 €.**

A tout cela, vous rajouterez l'objectif inacceptable de la chambre patronale qui porterait la réévaluation de ces différents minima seulement au 1^{er} septembre 2022 ! sans rétroactivité ! (avec la procédure d'extension des accords de branche, ces réévaluations ne s'appliqueraient peut être qu'en 2023)

Les Organisations Syndicales de la Branche (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, SUD) dénoncent :

- **Une mesure insuffisante au regard de l'inflation prévisionnelle à ce jour (5,4 %)**
- **Une application tardive au 1^{er} septembre et sans rétroactivité**
- **Que les sept premiers coefficients restent en dessous du SMIC**

Il serait tout de même regrettable d'en arriver à une situation de blocage des autres thèmes de négociations jugés plus importants que les salaires par la chambre patronale. Il est grand temps que le patronat de cette industrie du caoutchouc qui est une industrie de très haute technologie à forte valeur ajoutée prenne en considération les salariés qui font les richesses de cette industrie.

Unanimement, elles interpellent la Direction Générale du Travail afin de dénoncer cette situation